

Bruxelles, le 04 février 2010

AVIS A LA PRESSE

Questions d'actualité cdH cet après-midi à la Chambre (14H15) et au Sénat (15H)

1. Question d'actualité de Monsieur Joseph George, Député fédéral, à Monsieur Paul Magnette, Ministre du Climat et de l'Energie, au sujet du contrôle des installations intérieures de gaz

Actuellement, à l'ouverture du compteur de gaz, le distributeur s'assure que les installations intérieures sont étanches à la pression de la distribution.

De plus, s'il s'agit d'une installation ou partie d'installation neuve, le distributeur exigera de l'installateur une attestation de conformité de l'installation aux prescriptions des normes NBN correspondantes en vigueur. Cette attestation de conformité est également exigée pour les installations électriques.

Monsieur le Ministre,

1. Une évaluation de ces contrôles a-t-elle déjà eu lieu ?
2. Lors de la modification d'une partie de l'installation, les contrôles ont-ils toujours lieu ?
3. Si l'attestation de conformité n'est pas rendue dans les délais, quelle procédure est appliquée ? Dans quel délai une coupure de gaz ou d'électricité intervient-elle ?
4. Il apparaît que les sociétés spécialisées dans l'installation de chauffages au gaz doivent posséder une habilitation pour réaliser ces installations. Le secteur gazier belge et ses partenaires professionnels ont mis au point une procédure d'habilitation pour ces installateurs. Ce label est attribué aux entreprises ayant un accès à la profession approprié. Ne serait-il pas utile d'octroyer cette habilitation aux personnes physiques qui installent ces chauffages et non pas à l'entreprise ?

Renseignements complémentaires : 0495 28 43 46

Héloïse Winandy, attachée de presse des groupes cdH du Parlement fédéral

2. Question d'actualité de Monsieur Georges Dallemagne, Député fédéral, à Monsieur Pieter De Crem, Ministre de la Défense, au sujet du briefing reçu par les militaires belges en partance pour l'Afghanistan

L'Agence de presse Parlamento.com mentionne le briefing sur l'islam dispensé lundi 1^{er} février au détachement militaire belge et luxembourgeois de l'ISAF avant leur départ pour Kunduz.

L'exposé du professeur Jacques Rifflet, professeur honoraire de droit international, sur l'islam est pour le moins surprenant. Je vous en cite quelques extraits :

- Expliquant que le prophète Mahomet a eu cinq filles : « or une fille pour un musulman signifie généralement que l'homme a des spermatozoïdes de mauvaise qualité. Je ne plaisante pas. Ce sont les hommes virils qui donnent des garçons et les hommes à moitié virils qui donnent des filles. C'est évidemment aussi parce que la fille il faut la marier, cela coûte une dot, une fille c'est une petite catastrophe parce qu'il faut la caser comme on dit en français, il faut la placer. Un garçon, c'est la force, c'est le guerrier, c'est très important un garçon ».
- En parlant du soutien américain à la résistance afghane, soutenue également par l'Arabie saoudite : « il existe aux Etats-Unis quelque chose de pire que la bombe atomique : les ligues féministes. En voyant les photos des femmes à burqa en Afghanistan, ces Américaines disent qu'on ne peut pas soutenir un tel régime qui interdit aux femmes d'apprendre à lire ».
- L'exposé se conclut ainsi « Les Belges sont toujours très bien accueillis, on ne peut pas vous soupçonner de vocation impérialiste, vous n'allez pas là-bas pour vous emparer du pétrole ou du gaz, vous avez une véritable mission humanitaire pour ces populations » ... qu'est-ce que cela sous-entend pour les objectifs de nos alliés en Afghanistan ?

Et je ne mentionne pas les approximations sur l'histoire afghane ou sur les anachronismes (sur le socialisme de Mahomet par exemple).

Est-ce que vous confirmez que de tels propos ont été tenus ? Cautionnez-vous un tel discours ? Qu'en sera-t-il des futurs briefings de nos soldats ?

3. Question d'actualité de Monsieur Dimitri Fourny, Sénateur, à Monsieur Didier Reynders, Ministre en charge de la Régie des Bâtiments, au sujet de l'implantation de prisons en Région wallonne

Comme vous le savez, de nouvelles prisons doivent être implantées en Région wallonne – à Leuze, Marche-en-Famenne et Sambreville.

Des accords auraient été noués entre le SPF JUSTICE et la Région wallonne concernant ces implantations.

Toutefois, ces projets, annoncés pour 2012, seraient reportés de deux ans, voire plus, en raison de difficultés survenues, selon mes informations, à la Régie des bâtiments, dont vous êtes en charge.

En conséquence, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me donner plus d'informations quant à cette situation et ce qui justifierait ce retard éventuel ?